

Dernière mise à jour : 15/03/2021

Suisse

Adhésion au Conseil de l'Europe	6 mai 1963
Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme	28 novembre 1974
Première affaire sous surveillance de l'exécution	Minelli (8660/79) Arrêt définitif le 25 mars 1983
Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis l'entrée en vigueur de la Convention	136
Nombre total d'affaires closes par résolution finale	127

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

> Accès à un tribunal

Gel des avoirs et ressources économiques des hauts responsables de l'ancien régime irakien sans possibilité d'obtenir un contrôle juridictionnel afin de garantir contre toute application arbitraire de la résolution 1483 (2003) du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Al-Dulimi et Montana Management Inc. (5809/08)
Arrêt définitif le 21/06/2016

État d'exécution
Surveillance soutenue

* Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le [site internet du Service de l'exécution des arrêts](#).

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Actions des forces de sécurité

Création en 2008 dans le Canton de Genève d'une inspection générale des services (IGS) traitant des procédures pénales pendantes et des requêtes concernant des collaborateurs du corps de police. Élaboration d'une brochure à l'usage des services de police visant notamment à assurer le bon déroulement des contrôles d'identités.

Dembele (74010/11)
Arrêt définitif le 17/02/2014

Résolution finale
CM/ResDH(2016)175

> Légalité de la détention et questions connexes

Création d'un cadre juridique cohérent pour la détention de prisonniers, qui après avoir purgé leur peine d'emprisonnement, attendent l'issue de procédures engagées en vue d'ordonner une détention préventive – réforme faisant partie d'une réforme globale de la procédure pénale en 2011

Borer (22493/06)
Arrêt définitif le 10/09/2010

Résolution finale
CM/ResDH(2016)240

> Légalité de la détention des personnes sous tutelle

Consécration dans le Code civil en 2013 d'un droit direct d'accès au juge pour les personnes en placement involontaire en établissement psychiatrique afin de défier la mesure imposée, sans devoir attendre l'autorisation, le cas échéant pendant une longue période, de l'autorité de curatelle.

Mäder (6232/09)
Arrêt définitif le 08/03/2016

Résolution finale
CM/ResDH(2016)182

> Expulsion et vie familiale

Nouvelle pratique d'obtenir des garanties individuelles concernant le respect de l'unité familiale avant de procéder au renvoi de famille avec de petits enfants vers l'Italie - application suisse du traité relatif au règlement Dublin II.

Tarakhel (29217/12)
Arrêt définitif le 04/11/2014

Résolution finale
CM/ResDH(2015)96

Autorisation aux époux ayant vu leur demande d'asile rejetée de vivre ensemble lorsque la mise en œuvre de l'expulsion est impossible pendant une longue période et en cas d'un esprit de coopération de la part des intéressés - modification de la pratique administrative de l'Office fédéral des migrations.

Mengesha Kimfe (24404/05+)
Arrêt définitif le 29/10/2010

Résolution finale
CM/ResDH(2011)302

** Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes. Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le [Rapport annuel 2015](#), Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « [Aperçus : quarante années d'activité](#) », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du [Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#).

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Accès à un tribunal

Une nouvelle loi confirme la liberté d'action des avocats dans leurs prestations de services et prévoit l'accès à un tribunal pour tous les types de litiges et garantissant une audience devant un tribunal (y compris dans les procédures disciplinaires).

Hurter (53146/99)
Arrêt définitif le 15/03/2006

Résolution finale
CM/ResDH(2015)187

En 2018, le délai de prescription pour les affaires impliquant des décès ou des blessures (y compris pour les victimes de l'amiante) a été étendu à 20 ans. La Fondation « Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante », créée en 2017, a offert aux victimes un accès rapide à divers avantages, y compris une indemnisation financière.

Howald Moor et autres (52067/10)
Arrêt définitif le 11/06/2014

Résolution finale
CM/ResDH(2019)232

> Équité des procédures judiciaires – droits de caractère civil

Abrogation de la responsabilité des héritiers pour les amendes fiscales infligées au défunt.

E.L., R.L. et J.O.-L. (20919/92)
Arrêt définitif le 29/08/1997

Résolution finale
ResDH(2005)3

> Vie privée et familiale – droits de garde

Amélioration du traitement des affaires d'enlèvement international d'enfants :

- accélération de la procédure de retour en soumettant les demandes à la compétence d'une instance cantonale unique ;
- promotion du règlement amiable des conflits entre les parents ;
- adoption de mesures d'exécution des décisions ;
- désignation d'une autorité unique chargée de l'exécution.

Bianchi (7548/04)
Arrêt définitif le 22/09/2006

Résolution finale
CM/ResDH(2008)58

> Vie privée et familiale – surveillance secrète

Nouvelle réglementation en matière d'écoutes téléphoniques en 2000 précisant les conditions de mise en œuvre de mesures de surveillance, leur champ d'application, leur organisation, les procédures à respecter. Définition précise des exceptions permettant de procéder à la surveillance de personnes tenues au secret professionnel (telles que les avocats), et fixation de garanties légales renforcées pour le traitement d'informations relevant du secret professionnel.

Kopp (23224/94)
Arrêt définitif le 25/03/1998

Résolution finale
ResDH(2005)96

> Identité de genre

Nouvelle jurisprudence du Tribunal Fédéral étend la possibilité d'obtenir le remboursement des frais médicaux encourus pour les opérations de changement de sexe ; le remboursement ne sera plus refusé au seul motif qu'une période d'observation de deux ans n'a pas été remplie si des expertises médicales soulignent l'urgence d'une intervention.

Schlumpf (29002/06)
Arrêt définitif le 05/06/2009

Résolution finale
CM/ResDH(2011)161

> Liberté d'expression

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

Adoption d'un cadre législatif plus précis pour compléter la clause générale de police de la Constitution visant à faire à de « graves situations d'urgence » (la sécurité du « World Economic Forum » à Davos en l'espèce) à travers une nouvelle loi sur la police dans le canton des Grisons en 2004 déterminant de manière précise les mesures que la police cantonale est habilitée à prendre afin de sauvegarder l'ordre et la sécurité publique ; de telles législations sont également en application dans d'autres cantons (Genève, Zurich, Bâle...).

Gsell (12675/05)
Arrêt définitif le 08/01/2010

Résolution finale
CM/ResDH(2012)61

> Protection contre la discrimination – vie familiale

Possibilité pour chaque époux lors du mariage de conserver son nom de famille, de choisir comme nom de famille commun soit le nom de célibataire du fiancé ou celui de la fiancée ou de faire précéder le nom de famille commun du nom qu'il/elle portait avant le mariage.

Burghartz (16213/90)
Arrêt définitif le 22/02/1994

Résolution finale
ResDH(94)61

Losonci Rose et Rose (664/06)
Arrêt définitif le 09/02/2011

Résolution finale
CM/ResDH(2012)102

> Discrimination

Changement de pratique administrative concernant la méthode de calcul des pensions d'invalidité : une réduction du temps de travail pour des raisons purement familiales liées à des obligations de garde d'enfants mineurs ne constitue plus un motif de révision des décisions d'allouer des pensions d'invalidité.

Di Trizio (7186/09)
Arrêt définitif le 04/07/2016

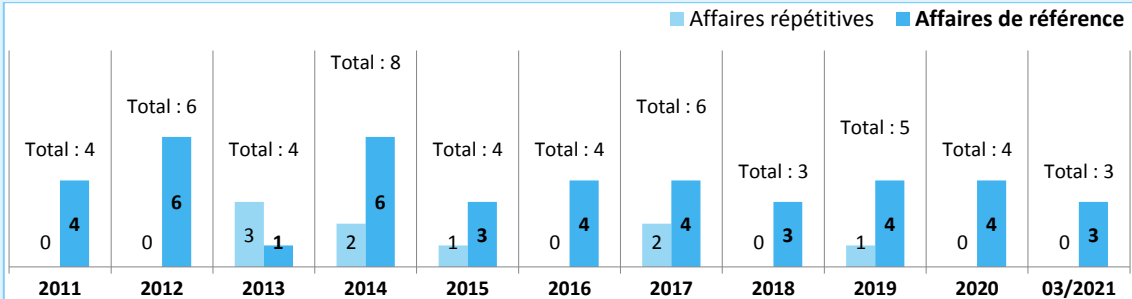
Résolution finale
CM/ResDH(2017)128



STATISTIQUES***

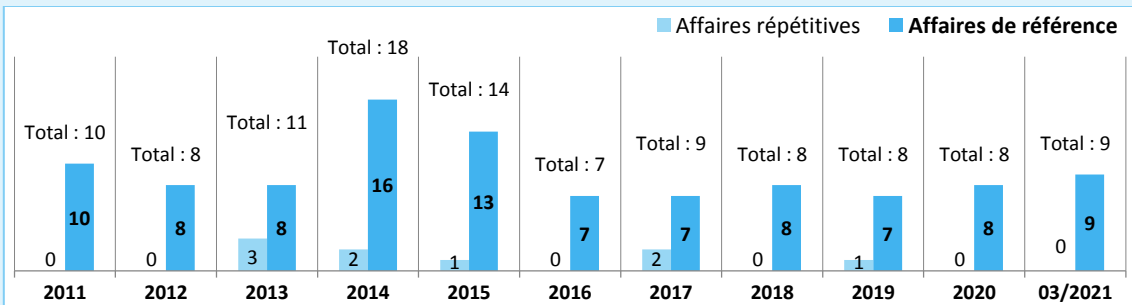
Nouvelles affaires

(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)



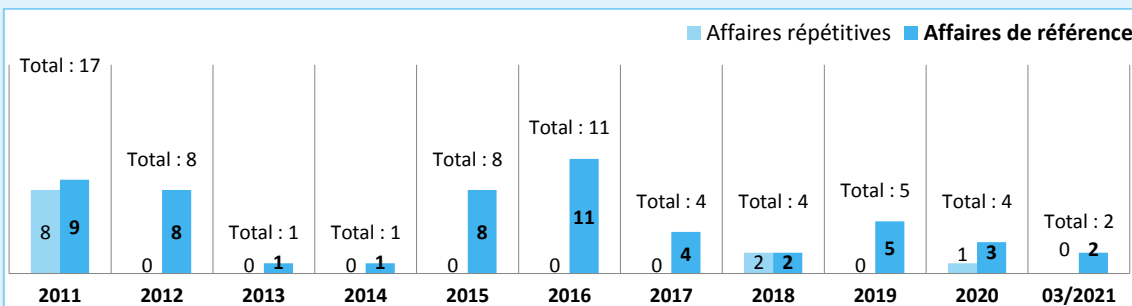
Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total de nouvelles affaires.

Affaires pendantes

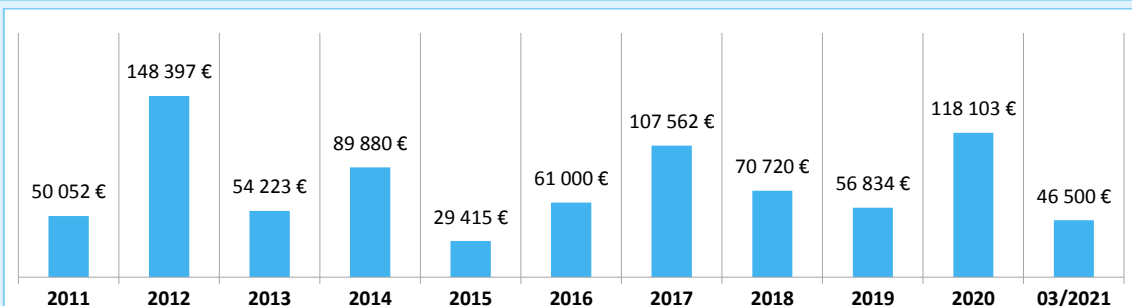


Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total d'affaires pendantes.

Affaires closes par résolution finale



Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne



*** Des statistiques détaillées sont disponibles dans les [rapports annuels](#) du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.